

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Le jeudi 18 décembre 2025 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 12/12/2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président

Objet : Modification de
l'organigramme,
suppression de postes et
mise à jour du tableau des
emplois et des effectifs

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKE ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Néant
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ;

(point 5)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Christophe PILCH ;
CALL : Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.

RÉSULTAT DU VOTE ::Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU
CAHC : M. Régis DELATTRE ;
CALL : Néant

Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCA ;

Nombre de titulaires
présents :
8Nombre de suppléants
présents :
3Nombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
4

Suppléances : M. Régis DELATTRE a suppléé M. Christophe PILCH ; Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Alain DUBREUCQ ; Mme Valérie CUVILLIER a donné pouvoir à M. P. CHÉRET ; M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; Mme Martine CHWICKO a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Nombre total de
votants :
15Secrétaire de séance : M. Pierre CHERET

Administration : Paskal BARBELETTE ; Nathan DELGUSTE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP

Accusé de réception du
contrôle de légalité
Le : 19/12/2025

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

Publication
Le : 19/12/2025

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Certifié exécutoire
Le : 19/12/2025

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Modification de l'organigramme, suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu la délibération n°2025/25/CS du comité syndical du 3 juillet 2025 portant mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu la saisine du comité social territorial du centre de gestion du Pas-de-Calais ;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir l'organigramme des services afin qu'il soit en adéquation avec l'organisation à venir ;

Considérant qu'il convient de prendre en considération les mouvements de personnel à venir ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services d'Artois mobilités ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉCIDE d'adopter les organigrammes au 1^{er} janvier 2026 et 1^{er} avril 2026 tels que présentés en annexes jointes.

Article 2 : DÉCIDE d'adopter les tableaux des effectifs et des emplois tels que présentés en annexes jointes (tableaux au 1^{er} janvier 2026 et 1^{er} avril 2026).

Article 3 : RAPPELLE que les postes budgétaires suivants sont supprimés :

La filière administrative :

- Suppression d'un poste de gestionnaire comptable
- Suppression d'un poste d'assistant(e) de pôle
- Suppression d'un poste de référent(e) qualité comptable

La filière technique :

- Suppression du poste de responsable de pôle innovation système et station

- Suppression du poste de chargé(e) d'opération système d'information géographique / analyste territorial
- Suppression du poste d'administrateur(trice) systèmes et bases de données
- Suppression du poste de responsable du pôle patrimoine bâti et accessibilité (suite départ à la retraite du 31/12/2025)

Article 4 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012 du budget principal).

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait et délibéré le 18/12/2025
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

